



Ministère de l'Aménagement du Territoire, de
l'Urbanisme, Chargé des Affaires Foncières et
des Transports Terrestres

Ministère des Finances, du
Budget et du Secteur Bancaire

LE MINISTRE,

LE MINISTRE,

Moroni, le 13/10/2022



Arrêté conjoint :

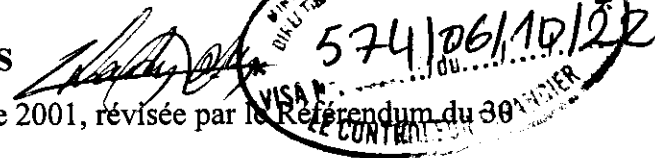
N°22- 010 /MATUAFTT/CAB

N°22- 059 /MFBSB/CAB

Portant mise à la disposition de la Société Innovent Comores,
une parcelle de terrain d'une superficie de dix Hectares
Zéro Zéro Ares quarante-six Centiares (10HA00A46 CA) sise
au lieudit Idjidjini-Memboiboini, Mitsamiouli, Préfecture du
Nord pour la construction d'un bâtiment abritant le projet
d'exploitation d'une Centrale Solaire Photovoltaïque de 3 MW



LES MINISTRES



- Vu la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- Vu la loi N°11-026/AU du 29 décembre 2011, relative à l'Urbanisme et à la Construction en Union des Comores promulguée par le décret N°12-026/PR ;
- Vu la loi N°11-005/AU relative à la Décentralisation au sein de l'Union des Comores dans son article 75 ;
- Vu le Décret du 04 Février 1911, réorganisant le régime de la propriété foncière ; ensemble le décret du 09 Juin 1931 et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le Décret du 28 septembre 1926, règlementant le domaine, ensemble les arrêtés d'application du 12 août 1927 et les textes modificatifs subséquents notamment l'arrêté N°58-139 du 19 juin 1958 définissant la consistance des domaines de l'Etat et du Territoire des Comores ;
- Vu le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et missions des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par les décrets N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et N°16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- Vu le décret N°12-193/PR du 10 octobre 2012, portant réorganisation et missions du Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures, de l'Urbanisme et de l'Habitat, chargé des Affaires Foncières ;
- Vu le Décret N°22-038/PR du 09 mai 2022, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;
- Vu l'arrêté du 8 avril 1911 fixant les règles relatives à l'utilisation, la conservation et la police du Domaine public.
- Vu le Contrat d'Achat d'Energie signé entre la Société Nationale de l'Electricité des Comores et la Société Innovent Comores ainsi que ses avenants ;
- Vu les nécessités ;

ARRETEM

Article 1 : Est mise à la disposition de la Société Innovent Comores, une parcelle de terrain d'une superficie de dix Hectares Zéro Zéro Ares quarante-six Centiares (10HA00A46 CA) sise au lieudit Idjidjini-Memboiboini, Mitsamiouli, Préfecture du Nord Ngazidja pour la construction d'un bâtiment abritant le projet d'exploitation d'une Centrale Solaire Photovoltaïque de 3 MW, telle que ladite parcelle se trouve délimitée et liserée en rouge au plan croquis annexé au présent arrêté.

.../...

Article 2 : La Société occupante ne peut ni vendre, ni céder, ni hypothéquer le terrain ici-cité.

Article 3 : Le terrain susmentionné réintégrera le domaine foncier privé de l'Etat dès cessation des activités de la société occupante.

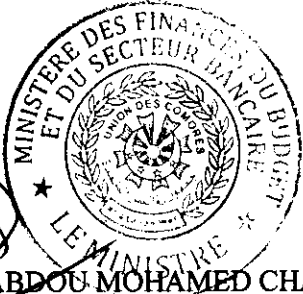
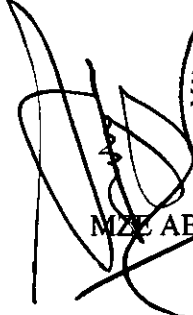
Article 4 : En cas de non-respect des objectifs visés à l'article 1^{er} du présent arrêté ou de non-respect des engagements pris par la société Innovent Comores dans le cadre du projet, l'Etat se réserve le droit de reprendre ses droits et peut reprendre la parcelle de terrain en cause pour d'autres utilités publiques ;

Article 5 : Toutes les dispositions antérieures contraires à celles du présent Arrêté, relatives à la gestion et situation juridique du terrain en cause sont et demeurent annulées.

Article 6 : Le présent Arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.



AFRETANE YSSOUFA



MZE ABDOU MOHAMED CHANFIOU

CC :

- Présidence de l'Union
- Tout Ministère
- Gouvernorat de Ngazidja
- DGEATUAF
- Contrôleur Financier
- Trésor Public
- Domaines
- Affaires Foncières/Service cadastre-Topographique
- Préfecture de Mitsamiouli
- Mairie de la Commune de Mitsamiouli
- Journal officiel de l'Union des Comores
- Intéressé
- Archives.